

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 19 novembre 2018 fixant la liste des candidats  
ayant obtenu le diplôme national de thanatopracteur**

NOR : SSAP1830771A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'intérieur,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-45 et D. 2223-130;  
Vu la délibération du jury national chargé d'examiner les candidats au diplôme national de thanatopracteur en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018,

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

Ont obtenu le diplôme national de thanatopracteur au titre de la session 2016-2017 les candidats suivants :

Mme BALDELLI Sandrine.  
Mme BERTRAND Céline.  
Mme BOUCHET Anastasia.  
Mme BOUILHOL Noelly.  
Mme BRINGER Virginie.  
M. CHAILLET Aubin.  
M. COQUERELLE Alexis.  
Mme CORDIER Angélique.  
Mme COUSSY Marjorie.  
Mme DIMEUR Morgane.  
Mme DOUARRE Jade.  
Mme DUCROT Sandra.  
Mme ELARD Mélanie.  
Mme FOULON Céline.  
Mme GABASTOU-GOUGET Maïté.  
Mme GENEVIER Marie-Ange.  
Mme GOREAUD Lola.  
Mme GOUTTE Lucie.  
Mme GUILBAUT Manon.  
Mme GUIMERA Mylène.  
Mme HOSL Sibylle.  
Mme HOUSSAYE Alexandra.  
Mme HOUSSIN Margaux.  
Mme JAMME Charlene.  
Mme KHAZZAR Ficria.  
M. KOLTEN Julien.  
Mme LANDRY Amandine.  
M. LASTENNET Kévin.  
Mme LEDOGAR Géraldine.  
Mme LESUEUR Cathy.  
Mme MAUVERNAY Karine.  
Mme MEMBRILLA Adeline.  
M. MOGINOT Thomas.

M. MORGADO Loïc.  
Mme MOULIN Mélanie.  
M. PATRIZI Gérard.  
Mme PERON Delphine.  
M. PETETIN Xavier.  
M. ROBIN Dominique.  
Mme TETART Mathilde.  
Mme TIMAU Tahiapitiani.  
Mme TRAIN Laurène.  
Mme VAZ-VIEIRA Marion.

Article 2

Le directeur général de la santé et le directeur général des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des solidarités et de la santé et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 novembre 2018.

*La ministre des solidarités et de la santé,*  
Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la santé,*  
J. SALOMON

*Le ministre de l'intérieur,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général des collectivités locales,*  
B. DELSOL